

**Le Directeur**

02 32 73 30 11  
fax 02 32 73 38 90  
[sec.dg@ch-havre.fr](mailto:sec.dg@ch-havre.fr)

*Le Havre, le mercredi 23 mai 2018*

**Le Directeur du Groupe Hospitalier du Havre**

**A l'attention de**

*Monsieur Jean Paul LECOQ  
Député de Sainte Maritime  
12 rue Michel GAUTIER  
76600 LE HAVRE*

Nos réf. : MT/AF ca 18 055

**Objet : Votre courrier du 14 mai dernier relatif à la génétique médicale**

Monsieur le Député,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre courrier relatif au service de génétique médicale du GHH.

Ce sujet n'est pas récent et fait l'objet depuis maintenant plusieurs années, et cela bien avant mon arrivée, d'un soutien affiché de la Direction du GHH afin que cette spécialité de service public mais hautement déficitaire puisse bénéficier d'un accompagnement financier spécifique et pérenne, en garantissant ainsi sa continuité et son développement.

Cette spécialité a connu au cours de ces dernières années, une évolution négative de son effectif médical puisque le seul praticien hospitalier titulaire avait demandé sa mise à disposition à hauteur de 50 % de son temps de travail à l'agence de biomédecine. Entre 2013 et 2015, le service ne fonctionnait donc plus qu'avec un 0.5 ETP de temps médical. En 2015, la candidature d'une généticienne médicale portée par ce praticien permettant de compenser ce temps médical, était inattendue ce d'autant qu'il est rare d'avoir pour un établissement de la taille du GHH une candidature dans cette spécialité. Au regard de la situation, le recrutement de ce jeune praticien a été validé par la Direction générale sur un poste de PH contractuel au 1<sup>er</sup> novembre 2015. Dans le même temps, le GHH apprenait que la convention de mise à disposition du praticien titulaire était dénoncée avec une réintégration de droit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'établissement s'est donc retrouvé dans la situation suivante : la présence de 2 praticiens pour un seul poste ouvert au CNG ; Si l'on peut s'en féliciter d'un point de vue santé publique et malgré une importante augmentation de l'activité constatée, la situation financière du service s'en est trouvée dégradée puisque cette croissance d'activité s'accompagnait également de besoins en ressources humaines supplémentaires. En parallèle, il faut souligner que la tarification des consultations de génétique est extrêmement défavorable et ne permet en aucune façon d'équilibrer les dépenses et recettes.

Pour maintenir cet effectif médical et l'activité réalisée au profit de la population en bénéficiant du financement ad hoc, plusieurs courriers ont été adressés à l'ARS depuis 2013. En mai 2017, la direction du GHH accompagnait les généticiennes médicales lors d'une rencontre à l'ARS pour soutenir et défendre les intérêts de cette spécialité, rappelant notamment la nécessité de disposer d'un financement pérenne à hauteur des besoins.

En février 2018, l'ARS confirmait par courrier qu'elle n'était pas en mesure de répondre favorablement à la demande d'accompagnement financier complémentaire relatif aux consultations de génétique. Etait ajouté qu'en l'absence de modélisation nationale opérationnelle en 2018 (qui serait favorable au GHH au regard de son activité), elle engagerait des travaux régionaux sur cette thématique au cours de cette année. L'établissement n'a pas depuis été sollicité. Cette démarche semble pour autant être la seule manière pour parvenir à une juste allocation des moyens basée sur l'activité réalisée.

Il faut noter qu'aujourd'hui, le GHH ne perçoit qu'un financement reconductible de 13 000€ et une aide ponctuelle reconduite pour les exercices 2016 et 2017 correspondant à la rémunération du praticien contractuel alors que pour l'activité annuelle réalisée (près de 2 000 consultations), le financement tel que modélisé au niveau national devrait être de 427 500€.

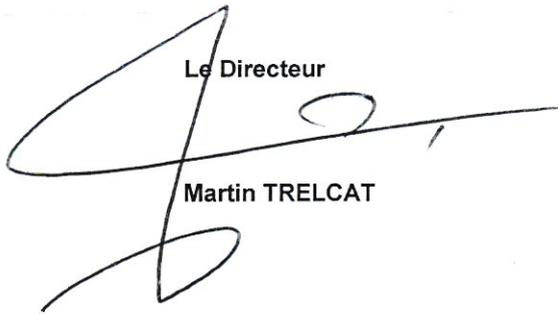
Dans l'intervalle, en l'absence de toute nouvelle tarification ou de l'assurance d'un financement reconductible, au regard du déficit annuel de cette spécialité et plus largement de la situation globale du GHH, l'établissement ne peut engager seul des dépenses supplémentaires qu'il ne saurait ensuite financer en pérennisant un second poste de praticien.

Pour autant, la possibilité de recourir à cette spécialité au sein d'un établissement public de santé comme le GHH est un véritable atout pour la population du territoire de santé de l'Estuaire de la Seine. On ne peut raisonnablement concevoir qu'elle disparaisse à terme pour des raisons strictement financières

Seule la revalorisation du financement accordé au GHH par l'ARS permettra de consolider cette activité essentielle pour la population du territoire de l'Estuaire de la Seine.

Je reste à votre disposition pour toute information qui vous paraîtrait utile,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Directeur

Martin TRELCAT